

## □ LETTRE AUX CONJOINTS DE NOUVEAUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR □

Cher/(Chère) collègue :

Puisque vous vous préparez à partir pour une première affectation à l'étranger, je me permets de vous faire quelques suggestions qui devraient rendre votre séjour plus intéressant et enrichissant.

Lorsqu'il est question pour la première fois d'une affectation à l'étranger, les discussions entre les époux sont souvent très animées, particulièrement quand vient le temps de parler de la carrière du conjoint, pour décider s'il faut la « laisser de côté » pour la durée du séjour outre-mer. Certains conjoints sont malheureux, s'ennuient ou sont déprimés s'ils ne peuvent pas travailler dans l'autre pays. Avec de la chance, vous irez dans un pays où vous pourrez travailler et poursuivre votre carrière. Par contre, s'il n'y a pas d'accord réciproque entre le Canada et le pays où vous vous rendez, vous pouvez toujours travailler dans le domaine de votre choix sans être rémunéré, en tant que bénévole, ou en donnant des cours afin de partager vos connaissances. Si votre ambassade ne peut pas vous engager, il se peut qu'une autre mission ou qu'un organisme international ait une place pour vous. Puisque vous avez décidé d'accompagner votre époux/épouse, vous avez sans doute examiné soigneusement toutes les options qui vous étaient offertes, ainsi que les possibilités d'emploi là où vous allez. En conséquence, vous conviendrez sûrement qu'il serait malheureux qu'une fois à la mission, vous vous plaigniez d'avoir dû « renoncer à votre carrière pour cette affectation ». Il serait injuste également que vous « punissiez » votre époux/épouse pour les « sacrifices » que vous avez faits, en refusant de prendre part aux fonctions qu'amène inévitablement la vie diplomatique, comme recevoir des gens à la maison ou accompagner

vos époux/épouse à divers événements. N'oubliez pas que c'est une première affectation pour votre époux/épouse, qui y songe depuis son entrée au service extérieur. C'est un pas important dans sa carrière, et vous pouvez aussi bien lui nuire que l'aider. Votre soutien moral est tout aussi important au cours des déjeuners et des dîners que vous offrez. Outre l'aspect carrière, vous pouvez considérer cette affectation comme une aventure, une occasion unique de vous familiariser avec d'autres mœurs et un mode de vie différent, avec une culture, une langue, des traditions et une histoire nouvelles.

Rappelez-vous que les agents du service extérieur sont accrédités auprès des pays, et non auprès du corps diplomatique. Bien sûr, vous aurez plaisir à connaître des gens d'autres pays, dont certains deviendront sans aucun doute de bons amis. Les organisations diplomatiques peuvent vous aider à cet égard, mais vous devriez également chercher à vous intégrer à la vie du pays hôte. Vous ne devriez pas essayer de surpasser les gens qui viennent d'autres missions, mais plutôt établir

des contacts avec les ressortissants locaux de tous les milieux.

Mais revenons à la question des réceptions. Il est préférable que vous ne restiez pas tout le temps avec votre époux/épouse, ou à discuter en petit groupe avec les autres conjoints de votre mission. Promenez-vous et établissez des contacts vous-même. Ce sera peut-être difficile au début, mais dites-vous que les autres sont aussi nerveux que vous, et pourtant très heureux que quelqu'un brise la glace. Quant à l'emploi des prénoms, « faites à Rome comme font les Romains ». Certains pays ont des coutumes beaucoup plus strictes que d'autres à cet égard. Il vaut mieux en conséquence s'en tenir aux usages locaux. De façon générale, il est préférable de prendre son temps avant d'appeler les gens par leur prénom, surtout s'il s'agit des supérieurs de votre époux/épouse et de leur conjoint, et d'attendre leur signal. Ainsi, on ne pourra pas vous accuser d'être trop familier.

Les conjoints qui accompagnent les agents du service extérieur auraient en un sens intérêt à adopter une attitude



Oui, j'ai eu quelques difficultés à convaincre mon épouse de m'accompagner... Alors nous disions : envoi aérien ou terrestre ?